

Formulaire d'activité
Installation et exploitation d'un appareil ou
équipement destiné à prévenir ou faire cesser un
rejet de contaminant dans l'atmosphère –
Dépoussiéreur mécanique

Article 300 du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement*

Renseignements

Préalable

Vous devez au préalable remplir les formulaires généraux afin de connaître les renseignements nécessaires au dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle pour votre projet.

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une activité réalisée dans le cadre d'un nouveau projet ou d'une modification de projet existant. Ce formulaire ne vise pas les activités exemptées ou faisant l'objet d'une déclaration de conformité. Il vise uniquement l'installation et l'exploitation d'un appareil ou d'un équipement destiné à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants dans l'atmosphère qui sont soumis à une autorisation en vertu du paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 22 de *la Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2).

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d'indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la demande d'autorisation, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Consigne particulière

Il est demandé de remplir un formulaire par appareil ou équipement destiné à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants dans l'atmosphère.

Références

Loi et règlements directement liés au présent formulaire

- [Loi sur la qualité de l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q2) - ci-après appelé la LQE
- [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) - ci-après appelé le REAFIE
- [Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 4.1), ci-après appelé le RAA

Règlements complémentaires

- [Règlement sur les carrières et sablières](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 7)
- [Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 18)
- [Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 19)
- [Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 46)
- [Règlement sur les usines de béton bitumineux](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 48)
- [Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers](#) (RLRQ, chapitre Q-2, R. 27)

Documents de soutien, guides et outils de référence

- [Guide d'application du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère](#)
- [Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales](#)
- [Guide de référence du REAFIE](#)

1. Description de l'appareil ou de l'équipement

1.1 Indiquez le code d'identification de l'appareil ou de l'équipement (tel qu'identifié sur les plans soumis) (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

1.2 Sélectionnez le type de dépoussiéreur mécanique et complétez la section correspondante (art. 17 al. 1 (3) REAFIE) :

- Chambre de sédimentation par gravité (section 2.1)
- Pot à poussières (section 2.1)
- Chambre à chicanes (section 2.1)
- Séparateur à jalousie (« louver collector ») (section 2.1)
- Cyclone (section 2.2)
- Multicyclone (section 2.2 et 2.3)

1.3 Indiquez le nom du fabricant de l'appareil ou de l'équipement (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

1.4 Indiquez le modèle de l'appareil ou de l'équipement (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

1.5 Décrivez les procédés ou les activités auxquels se rattache l'appareil ou l'équipement (art. 17 al.1 (1) REAFIE).

Si un schéma de procédé ou un diagramme d'écoulement est disponible, joignez-le à votre demande.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 500)

1.6 Indiquez la nature des produits fabriqués issus de ces procédés ou activités (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

1.7 Indiquez le taux de production maximum de ces procédés ou de ces activités (t/h) (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

1.8 Joignez les plans et les devis¹ de l'appareil ou de l'équipement ainsi que leurs fiches techniques (art. 301 REAFIE).

Document : _____ Section : _____

2. Caractéristiques physiques de l'appareil ou de l'équipement (art. 17 al. 1 (3) REAFIE)

Remplissez la section qui correspond à la sélection effectuée à la question 1.2.

2.1 Appareil à inertie

2.1.1 Indiquez la vitesse (m/s) des gaz dans la zone de sédimentation.

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

2.1.2 Indiquez les dimensions de l'unité de sédimentation (longueur (m), section (m²)).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

2.1.3 Indiquez le nombre de chicanes, s'il y a lieu.

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

2.2 Cyclone et multicyclone

2.2.1 Indiquez le diamètre (m) du cylindre (Dc).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 200)

2.2.2 Indiquez la longueur (m) du cylindre (Lc).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 200)

2.2.3 Indiquez la longueur (m) du cône déflecteur (C).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 200)

2.2.4 Indiquez le diamètre (m) de la sortie des gaz (Dsg).

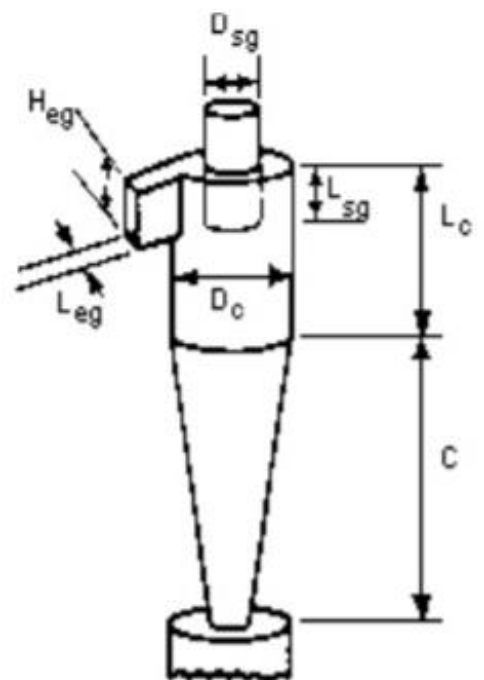
Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

2.2.5 Indiquez la longueur de la sortie des gaz (Lsg).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)



2.2.6 Indiquez la hauteur (m) de l'entrée des gaz (Heg).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

2.2.7 Indiquez la largeur (m) de l'entrée des gaz (Leg).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

2.2.8 Indiquez les types d'entrées.

Tangentielle Axiale

2.2.9 Indiquez le type de système de décharge.

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

2.3 Multicyclone

2.3.1 Indiquez le nombre total de cyclones.

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

2.3.2 Précisez la disposition des cyclones.

En parallèle En série

Si vous avez répondu « En parallèle », passez à la question 2.3.4

2.3.3 Pour les cyclones en série, indiquez le nombre d'étages.

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

2.3.4 Indiquez le diamètre (m) des conduits de raccordement.

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

3. Caractéristiques opérationnelles de l'appareil ou de l'équipement (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

3.1 Indiquez le gaz à l'entrée : le débit (m³/h), la température (°C), et la pression (mm H₂O).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

3.2 Indiquez la vitesse (m/s) des gaz à l'entrée.

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

3.3 Précisez l'humidité maximale des gaz (%).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

3.4 Précisez la perte de charge à cause du collecteur (mm H₂O).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

4. Caractéristiques du système d'évacuation des gaz de l'appareil ou de l'équipement (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)

4.1 Indiquez le code d'identification du point d'émission (tel qu'identifié sur les plans soumis).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

4.2 Indiquez la capacité nominale du ou des ventilateurs de tirage : le débit (m³/h), la température (°C), et la pression (mm H₂O).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

4.3 Indiquez le débit (m³/h) des gaz au point d'émission.

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

4.4 Indiquez le diamètre (m) intérieur de la cheminée à la sortie.

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

4.5 Indiquez la hauteur (m) de la cheminée à partir du sol.

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

4.6 Indiquez la hauteur (m) de la cheminée au-dessus du bâtiment.

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

4.7 Indiquez la distance (m) entre le point d'échantillonnage et le point d'émission, s'il y a lieu.

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

5. Niveau de rendement de l'appareil ou de l'équipement

5.1 Fournissez la nature, la quantité et la concentration des contaminants traités par votre appareil ou équipement en fonction de l'efficacité minimale garantie de l'appareil ou de l'équipement en reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 11 (art. 17 al.1 (1) et 18 (1) REAFIE).

Si cet appareil ou cet équipement fait partie d'une chaîne de traitement, fournissez les niveaux d'émission et l'efficacité minimale garantie de l'appareil ou de l'équipement visé par le présent formulaire.

Document : _____ Section : _____

5.2 Joignez les pièces justificatives des calculs des niveaux d'émission décrits (ex. émissions calculées par un ingénieur, rapport d'échantillonnage réalisé selon les méthodes de référence, informations du fabricant de l'équipement d'épuration).

Document : _____ Section : _____

5.3 Joignez les résultats de la granulométrie avant et après l'épuration, si disponible (facultatif).

Document : _____ Section : _____

6. Modalités et calendrier de réalisation de l'activité (art. 17 al. 1 (2) REAFIE)

6.1 Indiquez la date de début des travaux d'installation de l'appareil ou de l'équipement.

Calendrier

6.2 Indiquez la date de fin des travaux d'installation de l'appareil ou de l'équipement

Calendrier

6.3 Indiquez la date de début de l'exploitation de l'appareil ou de l'équipement.

Calendrier

7. Localisation de l'activité

7.1 En plus des éléments et des données géospatiales demandés dans le formulaire général *Description du projet* relativement à la localisation, fournissez la localisation et les données géospatiales des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) REAFIE) :

- l'appareil ou l'équipement, identifié de la même façon que dans le présent formulaire;
- le point de rejet dans l'atmosphère, identifié de la même façon que dans le présent formulaire;
- les points de mesure ou d'échantillonnage et de tout autre installation utilisée à cette fin;
- les aires d'entreposage.

Le ministère exige les données géospatiales et un plan de localisation du site afin de pouvoir visualiser de façon précise l'emplacement des diverses activités d'un projet.

Plan(s) de localisation	
Document :	Section :

Données géospatiales (SHP, KML, GPX ou Geojson)	
Fichier :	Description :

En l'absence de données géospatiales, fournissez les coordonnées géographiques des éléments cités dans un fichier séparé (Word ou Excel).

Document : _____ Section : _____

8. Impacts sur l'environnement

Conformément à l'article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d'informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités de votre projet.

8.1 Formulaires d'impact

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, sélectionnés à partir du formulaire général **Identification des activités et des impacts**.

Les formulaires d'impact permettent de fournir les informations suivantes :

- la nature, la source, la quantité et la concentration de tous les contaminants susceptibles d'être rejetés dans l'environnement, incluant les risques de rejets accidentels;
- une description des impacts anticipés;
- une description des mesures d'atténuation proposées, incluant celles relatives à la remise en état;
- une description des mesures de suivi, d'entretien, de surveillance et de contrôle proposées, incluant la description des équipements, des appareils, des puits d'observation, des points de mesure ou d'échantillonnage et de toute autre installation nécessaire à cette fin.

Les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs. Il s'agit d'exemples pour vous aider à remplir les formulaires d'impact.

8.1.1 Rejets atmosphériques

L'exploitation d'un appareil ou d'un équipement destiné à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants dans l'atmosphère² **nécessite** la soumission du formulaire d'impact **Rejets atmosphériques**.

Le RAA établit certaines normes d'émission de particules et de gaz, d'opacité des émissions, de qualité de l'atmosphère² de même que des mesures de suivi, de surveillance et de contrôle.

Le REAFIE et différents règlements sectoriels ajoutent des conditions supplémentaires pour certaines activités ou certains équipements.

8.1.2 **Matières dangereuses résiduelles**

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Matières dangereuses résiduelles** :

- Exploitation d'un appareil ou d'un équipement destiné à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants dans l'atmosphère² générant des matières dangereuses³ résiduelles, en raison de leurs propriétés (ex. : les matières collectées).

L'information relative aux matières résiduelles non dangereuses générées par l'exploitation de l'appareil ou de l'équipement doit être fournie dans le formulaire général **Description du projet**.

8.2 Exigences réglementaires

8.2.1 **Les activités d'installation et d'exploitation d'un appareil ou d'un équipement destinées à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants dans l'atmosphère² sont visées par des exigences réglementaires ou légales spécifiques aux impacts sur l'environnement.**

En vertu de l'article 301 du REAFIE, transmettez un programme d'entretien, en plus des informations demandées dans les formulaires d'impact.

Notez que tout appareil ou équipement utilisé pour réduire le rejet de contaminants dans l'environnement doit être maintenu en bon état de fonctionnement en tout temps. Il doit en outre être utilisé de manière optimale afin de limiter les rejets de contaminants (art. 9 REAFIE).

Document : _____ Section : _____

9. Services de professionnels ou d'autres personnes compétentes

9.1 **Les services d'un professionnel⁵ ou d'une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1(3) REAFIE)?**

Oui Non

9.2 **Joignez une [Déclaration du professionnel ou autre personne compétente](#) pour chaque professionnel⁵ ou personne compétente concerné (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).**

Document : _____ Section : _____

10. Lexique

¹ **plans et devis** : documents d'ingénierie signés et scellés par un ingénieur (art. 3 REAFIE).

² **atmosphère** : air ambiant qui entoure la terre, à l'exclusion de l'air qui se trouve à l'intérieur d'une construction ou d'un espace souterrain (art. 1 [LQE](#)).

³ **matière dangereuse** : toute matière qui, en raison de ses propriétés, présente un danger pour la santé ou l'environnement et qui est, au sens des règlements pris en application de la présente loi, explosive, gazeuse, inflammable, toxique, radioactive, corrosive, comburante ou lixiviable, ainsi que toute matière ou objet assimilé à une matière dangereuse selon les règlements (art. 1 LQE).

⁴ **composantes prévues à l'activité** : par exemple un appareil ou des équipements, la délimitation des aires d'entreposage, les points de rejet, les points d'échantillonnage, etc.

⁵ **professionnel** : un professionnel au sens de l'article 1 du [Code des professions](#) (chapitre C-26) est assimilé à un professionnel ou toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité exercée par un professionnel appartenant à cet ordre (art. 3 REAFIE).

11. Modèles de tableau

Cette section présente les modèles de tableau à reproduire.

Modèle 1 – Question 5.1 : Niveau de rendement de l'appareil ou de l'équipement

Nom du contaminant	Émission maximale avant épuration		Émission maximale après épuration		Émission moyenne après épuration		Efficacité minimale garantie (base pondérale, %)
	kg/h	mg/m ³ *	kg/h	mg/m ³ *	kg/h	mg/m ³ *	
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 5.1</i>							

* Aux conditions de références (R) (101,3 kPa et 25 °C) et exprimée sur une base sèche et corrigée au pourcentage d'O₂ ou de CO₂, selon la norme applicable, s'il y a lieu.